

**AFFICHÉ**  
**LE** 20 DEC. 2017

VILLE DE COULOUNIEIX-CHAMIER



**P.V. DU CONSEIL MUNICIPAL**

**12 décembre 2017**

Le douze décembre deux mille dix-sept à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de COULOUNIEIX-CHAMIER se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée le 04 décembre 2017 par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :** M. ROUSSARIE Jean-Pierre, Mme CONTIE Joëlle, M. EL MOUEFFAK Abdelhamid, Mme BORDES Mireille, M. CAPOT Patrick, Mme MOREAU Janine, M. CLUZEAU Jean-Pierre, Mme DRZEWIECKI-KLINGLER Nicole, M. CORTEZ Francis, Mme ATTINGRE Dominique, M. GARCIA Christian, Mme ROUFFINEAU Nicole, M. BELLEBNA Mustapha, Mme DUCROCQ Josiane, M. MARTINEAU Jean-François (mandataire Mme CONTIE), Mme ROBIN- SACRE Sandra, M. LEROY Jacques, Mme BILLAT Huguette, M. VALEGEAS Philippe, M. BARBARY Bernard, Mme THOMAS Dominique, M. SCHRICKE Yves, Mme WITTLING Sylvie (mandataire Mme COFFINET-OTHON) M. CUISINIER Jean-François, Mme GAYET Nadine (mandataire M. SCHRICKE), M. BENJAMIN Jean-Paul, Mme COFFINET- OTHON Annick, M. RICAUD Jean-Marie

**ABSENT :** M. Jean-Charles VANDROUX

**ASSISTAIENT :** MM. Yohann TOSTIVINT, Directeur Général des Services, Philippe TOUGNE, Directeur des Services Techniques, Vincent BELLOTEAU, collaborateur de cabinet, Mmes. Céline JOUENNE, Directrice des Ressources Humaines et Cécile VALPREMY, secrétariat du Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30, il rappelle que lorsqu'il distribuera la parole, il faudra bien penser à parler dans le micro pour être enregistré, autrement cela pose des problèmes au secrétariat, comme ce qui s'est vu lors de l'avant dernier Conseil municipal. Il demande à ceux qui ont des notes sur leurs interventions et si ils n'y voient pas d'inconvénients, de les faire passer au secrétariat pour que leurs propos soient fidèlement traduits.

Monsieur le Maire annonce ensuite les pouvoirs, précise que M. Jean-Charles VANDROUX a donné un pouvoir qui n'est pas signé et qu'il ne peut donc pas être pris en compte et il nomme Mme ROBIN-SACRE, en qualité de secrétaire de séance.

M. le Maire demande ensuite si il y a des interventions sur le dernier P.V ?

M.SCHRICKE souhaite faire une intervention : « Bonsoir M. le Maire, chers collègues, le procès verbal du Conseil municipal du 4 juillet n'a pas été adopté lors du Conseil précédent, j'ai lu le P.V. »

M. le MAIRE : « Je viens de vous répondre en partie M. SCHRICKE. J'ai dit que si on ne parlait pas bien dans le micro, le secrétariat ne peut pas bien noter les propos que vous tenez, c'est pour cela que je viens de vous demander à l'instant d'être bien discipliné et de parler dans le micro, sinon ce n'est pas bien enregistré, je viens juste de l'expliquer».

M. SCHRICKE : « Non, mais j'ai un retour, c'est pour cela que le procès verbal du Conseil municipal du 4 juillet n'a pas été adopté lors du Conseil municipal du 19 septembre ».

M. le MAIRE : « Pour les raisons que je viens de vous dire ».

M. SCHRICKE : « Oui mais il n'a pas été adopté ».

M. le Maire : «Oui mais on va essayer de l'adopter mais il ne pouvait pas être complet car vous n'avez pas bien parlé les uns et les autres, notamment Mme WITTLING, elle n'est pas là donc je ne vais pas l'accabler, mais vous n'avez pas bien parlé dans le micro, c'est pour cela que je vous disais en préliminaire de bien parler dans le micro pour être bien enregistré.

Une voix dans le fond : « Alors, on ne pourra jamais l'adopter Monsieur le Maire ? »

M. le Maire : « On peut l'adopter mais il sera incomplet car certains propos n'ont pas été bien enregistrés ».

M. SCHRICKE : « En fait, moi je parle bien du procès verbal du 4 juillet ».

M. le MAIRE : « L'avant dernier Conseil municipal, on est bien d'accord ».

M. SCHRICKE : « Et en ce qui concerne le procès verbal du 19 septembre également pour les mêmes raisons que vous venez d'indiquer ».

M. le MAIRE : « C'est pour cela que je réitère ma demande, que vous vous exprimiez bien dans le micro pour être bien enregistrés, et ceux qui ont des notes écrites sur leurs interventions, de bien vouloir les communiquer au secrétariat pour que vos propos soient bien retraduits en fidélité si j'ose dire ».

M. le Maire : « Alors, si on n'a pas adopté, moi je vous propose de faire un vote séparément. De voter d'abord pour le 4 et ensuite pour le 19. Je mets aux voix le P.V. du 4 juillet qui est incomplet notamment pour les propos de Mme WITTLING, on s'excuse auprès de Mme WITTLING mais il faudra bien lui dire de parler dans le micro, ses propos ne sont pas complets. Est-ce qu'on peut l'adopter comme ceci ? Avec ces observations là ? Y a-t-il des votes contres ? Abstentions ? Donc unanimité, on est bien d'accord ? On adopte avec ces réserves là ? »

M. SCHRICKE : «Oui avec ces réserves là. »

M. le Maire : « Mais pour le P.V. du 19 septembre, je pense que l'on peut procéder de la même façon ? Il y a certainement des propos qui ne sont pas complets, je pense que l'on peut l'adopter avec les mêmes réserves. »

M. SCHRICKE : « Alors en ce qui me concerne, sur le P.V. du 19, j'émettrais quand même des réserves et je m'abstiendrais à titre personnel, car il est vrai que dans les citations, là ce n'est pas un problème d'écoute, c'est un problème de rédaction, quand on ouvre, quand on fait une citation, on ouvre des parenthèses et dans la rédaction, elles ne sont jamais fermées donc le texte est incompréhensible. Même déjà pour le 4 juillet, je vous avais cité personnellement, j'avais ouvert des guillemets et les guillemets ne sont pas fermés, au niveau de la rédaction, il est vrai que pour ceux qui regardent, on ne sait plus de quoi on parle. »

M. le Maire : « Alors, vous voulez que l'on ajoute des guillemets quand vous citez ? »

M. SCHRICKE : « Alors on va dire, ouvrez les guillemets à la lecture ».

M. le Maire : « Ah mais si ce n'est que ça, et se sont vos citations je suppose, alors on peut rajouter des guillemets, on rajoutera des guillemets lorsque M. SCHRICKE me cite notamment. Donc, avec ces amendements, est-ce que l'on peut adopter le P. V ? »

M. SCHRICKE : « On va l'adopter M. le Maire ».

M. le Maire : « Je vous remercie ».

M. SCHRICKE : « M. le Maire pardon, dans ces conditions, est-il possible que j'enregistre de façon personnel le Conseil municipal puisque légalement c'est autorisé ».

M. le MAIRE : « Mais il est enregistré M. SCHRICKE ».

M. SCHRICKE : « Oui mais moi, ça me permet dès que je rentre à la maison, le lendemain, de pouvoir travailler »

M. le MAIRE : « C'est un contre enregistrement ».

M. SCHRICKE : « Non non pas du tout, puisque c'est légal ».

M. le MAIRE : « Parce que vous n'avez pas confiance dans l'enregistrement que l'on fait en Mairie ? »

M. SCHRICKE : « Non pas du tout, c'est un cadeau que l'on m'a fait pour mes soixante quatorze ans et je ne l'ai pas encore utilisé ».

M. le MAIRE : « Est-ce que c'est légal ? ».

Voix dans la salle : « Oui c'est public ».

M. le Maire : « Pas de problème, vous pouvez enregistrer, alors si notre matériel fait défaillance, peut-être on fera appel à votre matériel ».

M. SCHRICKE : « Merci M. le Maire ».

M. le MAIRE souhaite faire une petite introduction pour se resituer dans le travail, avant de débiter les travaux : « lorsque les projets territoriaux et les volontés politiques se conjuguent, les planètes commencent à s'aligner pour Coulounieix-Chamiers. Nos efforts financiers commencent à porter leurs fruits, mais nous devons encore améliorer financièrement notre fonctionnement et comme nous l'avions indiqué, nous entamons notre période de réalisations. Déjà avec nos partenaires institutionnels, ont démarré les 24 logements adaptés pour personnes âgées avec Dordogne Habitat. J'ai conduit cet après-midi, M. ROUMAGOUS pour lui montrer le début des travaux. Les nouveaux quais PERIBUS réalisés avec le Grand Périgueux bien entendu, les deux bornes électriques avec le SDE24 et je pense qu'il faut faire de la publicité pour ces deux bornes électriques parce que ça va dans le sens des mesures qui ont été prises au niveau des dispositions à Paris notamment pour lutter contre le réchauffement climatique.

Donc il faut que l'on soit présent, d'autant plus que parmi ces deux bornes électriques, il y en a une qui est à charge rapide, donc c'est assez intéressant. Les bornes semi enterrées qui ont commencé à être installées sur notre commune, aux « Crouchoux », à « Bellevue », bien entendu avec le Grand Périgueux et ça va s'étendre sur la commune. L'amélioration de la voirie à Bellevue, allée des vergers notamment et je ne vais pas tout citer. La poursuite de la réfection des trottoirs à « Guillemotte », la réfection en cours de la toiture de l'église St Michel, l'agrandissement et l'embellissement du cimetière « Saint-Augutre », l'amélioration des logements au presbytère Notre Dame de Chamiers pour l'arrivée des trois prêtres lazaristes, et je pense qu'ils sont arrivés tous les trois actuellement. L'aménagement de la place des « Justes » qui doit se poursuivre au-delà de la cérémonie des vœux en janvier 2018, l'arrivée

du village artisanal à Chamiers que l'on va évoquer tout à l'heure, le choix du cabinet d'architectes par le Grand Périgueux pour le PICU (Pôle Intercommunal des Cultures Urbaines). Et hier, j'ai eu la chance et le privilège de voir l'arrivée des travaux des trois architectes qui sont retenus et la commission d'appel d'offres devra statuer au mois de janvier, on me dit mi janvier, donc c'est une bonne nouvelle. Tout ceci dans le cadre du Contrat de Ville avec son avenant et sa partie ANRU et bien entendu, la réhabilitation des logements du parc de l'office Grand Périgueux Habitat où nous siégeons ce matin avec le Président. Et l'accord très rassurant, je voudrais le souligner, avec le Conseil Départemental de la Dordogne qui accepte d'être le porteur de la maîtrise d'ouvrage pour nos équipements structurants, le Centre Social et la maison de quartier et des espaces publics dans le quartier de Chamiers. Je ne veux pas oublier les efforts que nous devons porter en matière de voirie et d'entretien des bâtiments communaux sur l'ensemble de la commune. Aussi nous faudra-t-il établir très vite avec nos partenaires un PPI (Programme Pluriannuel d'Investissement) et nos équipes doivent être en ordre de travail. Aussi, après la démission de Mme Claude DERAMCHI pour des raisons qui sont les siennes et la demande de M. Bernard BARBARY de descendre de charge, je voudrais tout en saluant leur travail, accueillir Mme Dominique THOMAS et procéder à un remodelage de notre organisation municipale. Nous devons tous répondre à l'exigence de bien servir notre commune Coulounieix-Chamiers et l'ensemble de ses habitants. »

M. le Maire propose d'entamer l'ordre du jour et bien sur d'accueillir Mme Dominique THOMAS qui va apporter un concours utile et toute son implication au cœur de la cité puisqu'elle est déjà très investie au cœur de la cité. Il propose de voter la première délibération.

#### **POINT N°1 : REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'accueillir Madame Dominique THOMAS, à la place de Madame Claude DERAMCHI, comme membre du Conseil municipal.

Adopté à l'unanimité

M. le MAIRE présente ses félicitations à Mme THOMAS et lui souhaite un bon travail parmi nous.

#### **POINT N° 2 : ELECTION DU 6<sup>ème</sup> ET 7<sup>ème</sup> ADJOINT SUITE A DEUX DEMISSIONS**

M. le Maire précise qu'il est proposé au poste de 6<sup>ème</sup> adjoint, Monsieur Jean-Pierre CLUZEAU. Mais comme la règle le stipule, il doit faire appel à candidatures. Comme il n'y a pas de candidatures, il est procédé au vote avec deux assesseurs scrutateurs. M. le Maire propose de prendre les plus jeunes dans chaque groupe, Mme WITTLING du groupe de M. SCHRICKE étant absente, il propose que ce soit Mme OTHON si elle est d'accord, et dans l'autre groupe, il désigne la benjamine Mme Sandra ROBIN-SACRE.

M. le Maire demande au DGS où doivent s'installer les scrutateurs.

M. TOSTIVINT : « Soit ils restent à leur place ou ils s'installent proche de l'urne ». Il précise qu'il a une feuille d'émargement pour les électeurs.

M. le Maire propose d'appeler les électeurs un par un, dès que les bulletins de votes sont prêts sur la table et que les assesseurs appelleront les collègues dans l'ordre du tableau.

A la fin du vote, M. EL MOUEFFAK note les résultats :

-28 votants, 28 exprimés

M. CLUZEAU a 25 voix, il est élu et il y a 3 bulletins nuls.

M. le Maire demande d'applaudir Jean-Pierre CLUZEAU.

Jean-Pierre CLUZEAU prend la parole : « Merci de votre confiance, je voudrais surtout personnellement remercier Bernard pour tout le travail qu'il a réalisé aux services techniques et tout le service se joint à moi. Notre amitié très forte me permettra d'avoir des bons conseils de sa part. Maintenant fini les tracasseries du service et ils sont nombreux pour lui. J'espère que ta santé va s'améliorer sans ces tracasseries. Les portes du service sont toujours grandes ouvertes pour toi Bernard. Merci encore Bernard pour tout ce travail effectué dans notre équipe. »

M. le Maire : « Bernard accepte de rester dans notre équipe et cette grande sagesse, nous sera très très utile. Et toutes les bonnes graines qu'il a semées vont fructifier. Merci encore Bernard. »

M. le Maire précise que pour le poste de 7<sup>ème</sup> Adjoint au poste des Affaires Sociales et de la Solidarité, le Conseil propose la candidature de Mme DRZEWIECKI- KLINGLER.

Mme DRZEWIECKI- KLINGLER est élue à l'unanimité.

M. le MAIRE précise que Mme DRZEWIECKI- KLINGLER oeuvrera à l'Action Sociale, à la Solidarité et auprès des Personnes âgées.

Mme Nicole DRZEWIECKI-KLINGLER, prend la parole : « Je voudrais remercier M. le Maire de sa confiance en me demandant de prendre la responsabilité du Pôle Action Sociale, Solidarités, Personnes âgées, suite au départ de Mme Claude DERAMCHI et merci à vous tous collègues pour la confiance que vous me témoignez par votre vote d'aujourd'hui.

J'ai travaillé avec Mme DERAMCHI depuis près de huit ans, en tant qu'administratrice au CCAS, (cinq ans bénévole et trois ans en tant qu'élue) et je tiens à la remercier pour tout le travail effectué ensemble pendant ces années et vous assurer que je prends la relève dans la continuité. En effet, de nombreux projets sont en cours et nous devons les mener à bien. D'autres viendront sûrement par la suite en fonction des besoins de nos concitoyens. Je n'oublie pas que notre programme est « Agir ensemble pour une ville solidaire et durable » afin d'améliorer la vie de tous sur la commune.

Je continuerai en ce sens et avec vous tous : adjoints, conseillers, car le social se retrouve dans toutes nos activités : Famille, personnes âgées, école, emploi, loisirs, sport, agenda 21, culture, économie, j'en oublie peut-être et bien entendu la Politique de la Ville dont les beaux projets vont dans le sens de meilleures conditions de vie des habitants d'un quartier en difficulté.

Si j'ai accepté cette mission, c'est aussi parce que mon passé de quarante ans de travail au service social m'a aidé à être à l'écoute des besoins et à travailler en équipe et partenariat. Je sais aussi que je peux compter sur toute l'équipe du CCAS et leur cadre, chacune a des compétences et leur professionnalisme a fait ses preuves. Je veux leur dire que je serai là dans cette période difficile pour elles, j'évoque ainsi le décès d'une de leurs collègues et je suis prête à travailler au mieux avec elles dans l'avenir.

J'espère donc qu'avec vous tous, nous pourrons avancer dans les projets pour les habitants de notre commune (jeunes, ménages, seniors etc....) et afin que chacun puisse vivre dans la joie, l'acceptation des autres et de leurs différences avec solidarité. Enfin, le « vivre ensemble » ne sera pas un vain mot. Merci à tous ».

M. le Maire : « Merci à Nicole KLINGLER . Alors nos deux collègues ont été élus mais il faut quand même le formaliser par l'adoption de la délibération qui installe Jean-Pierre CLUZEAU au poste de 6<sup>ème</sup> Adjoint et Nicole DRZEWIECKI- KLINGLER au poste de 7<sup>ème</sup> Adjoint Je ne pense pas qu'il y ait d'opposition, tout s'est fait de façon transparente et réglementaire

Adopté à l'unanimité.

Et je souhaite bonne route aux deux nouveaux collègues en responsabilité, mais je connais leur engagement et leur détermination. »

### **POINT N°3 : MODIFICATION DES DELEGATIONS A DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Monsieur Jean-Pierre ROUSSARIE:« Nous avons quatre conseillers municipaux délégués, rien n'a changé pour Mme ATTINGRE qui est toujours en charge de tout ce qui est vie démocratique et Grands évènements. M. VALEGEAS, suivra tout ce qui est lié à la vie associative et au domaine du sport, M. LEROY suivra également la vie associative et les cérémonies officielles et je demande que l'on adopte le principe de confier à M. BELLEBNA, le suivi des travaux auprès de M. CLUZEAU avec une attention particulière sur le PLUI puisque qu'on l'a encore vu encore vendredi dernier à Bassillac avec le Grand Périgueux, il y a un énorme travail de construction du PLUI. C'est un travail auquel M. BELLEBNA a commencé à s'attacher mais il faut un suivi très régulier pour notre commune. Donc je vous demande d'adopter ce principe, pour ces quatre conseillers délégués. »

Adopté à l'unanimité

M. le Maire : « Le corollaire de ces modifications nous fait passer à la délibération n°4 avec la modification des commissions municipales »

### **POINT N°4 : MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

M. le Maire demande à chacun de lire les différentes commissions.

#### **1 – Education, Enfance, Jeunesse, Animation**

**Joëlle CONTIE**  
Huguette BILLAT  
Dominique THOMAS  
Nicole DRZEWIECKI- KLINGLER  
Nicole ROUFFINEAU  
Josiane DUCROCQ  
Jacques LEROY  
Philippe VALEGEAS  
Nadine GAYET  
Sylvie WITTLING

#### **2 – Finances, Administration Générale**

**Abdelhamid EL MOUEFFAK**  
Janine MOREAU  
Mustapha BELLEBNA  
Jean-François MARTINEAU  
Francis CORTEZ  
Bernard BARBARY  
Jean-Pierre CLUZEAU  
Christian GARCIA  
Sylvie WITTLING

Yves SCHRICKE

**3 – Politique de la Ville, Habitat**

**Mireille BORDES**

Dominique THOMAS

Nicole DRZEWIECKI-KLINGLER

Mustapha BELLEBNA

Patrick CAPOT

Christian GARCIA

Abdelhamid EL MOUEFFAK

Dominique ATTINGRE

Jean-Marie RICAUD

Jean-Paul BENJAMIN

**4 – Culture, Vie associative, Jumelages**

**Patrick CAPOT**

Dominique ATTINGRE

Huguette BILLAT

Joëlle CONTIE

Jacques LEROY

Sandra ROBIN- SACRE

Philippe VALEGEAS

Josiane DUCROCQ

Nadine GAYET

Yves SCHRICKE

**5 – Accès à l'emploi, Activités économiques, Commerces de proximité**

**Janine MOREAU**

Abdelhamid EL MOUEFFAK

Christian GARCIA

Mustapha BELLEBNA

Jean-Charles VANDROUX

Jean-Pierre CLUZEAU

Bernard BARBARY

Francis CORTEZ

Sylvie WITTLING

Annick COFFINET- OTHON

**6 – Travaux, Urbanisme et de l'Accessibilité**

**Jean-Pierre CLUZEAU**

Bernard BARBARY

Christian GARCIA

Francis CORTEZ

Abdelhamid EL MOUEFFAK

Mustapha BELLEBNA

Jean-François MARTINEAU

Jacques LEROY

Jean-François CUISINIER

Annick COFFINET- OTHON

**7 – Action sociale, Solidarités, Personnes âgées**

**Nicole DRZEWIECKI- KLINGLER**

Janine MOREAU

Dominique THOMAS

Philippe VALEGEAS  
Josiane DUCROCQ  
Sandra ROBIN- SACRE  
Huguette BILLAT  
Nicole ROUFFINEAU  
Jean-Marie RICAUD  
Jean-François CUISINIER

**8 – Cadre de vie, Agenda 21, Développement durable**

**Francis CORTEZ**  
Joëlle CONTIE  
Jean-Charles VANDROUX  
Christian GARCIA  
Dominique THOMAS  
Nicole DRZEWIECKI-KLINGLER  
Bernard BARBARY  
Jean-Pierre CLUZEAU  
Yves SCHRICKE  
Jean-Paul BENJAMIN

Intervention de M. SCHRICKE : « Pour rester dans le domaine des commissions M. Le Maire, comme j'ai pu le dire à la commission finance, nous n'avons toujours pas désigné les élus communaux aux commissions extracommunautaires. »

M. le Maire : « Du Grand Périgueux ? »

M. SCHRICKE : « Oui du Grand Périgueux. Oui j'ai pensé que compte tenu qu'on faisait l'inventaire de tout ce soir, c'était l'occasion de le faire. »

M. le Maire : « Il me semble que cela a été fait ? Je me retourne vers l'administration, mais il me semble que cela a été fait. »

M. SCHRICKE : « Cela a été fait peut-être par écrit, mais cela n'a pas été formalisé. »

Mme BORDES. « Cela ne peut pas être délibéré, c'est extracommunautaire. »

M. BELLOTEAU : « Oui mais cela a été signalé au Grand Périgueux, officiellement. »

M. le MAIRE : « Oui mais il faut le valider par une expression du Conseil municipal, c'est ce que dit M. SCHRICKE. »

M. BELLOTEAU : « Non, je ne pense pas. »

M. SCHRICKE ; « Nous l'avons fait en 2014, alors du coup, moi qui suis incompetent ! »

M. le MAIRE : « C'est vous qui le dites. »

M. SCHRICKE : « Non mais au niveau administratif, comme nous l'avons fait en 2014, j'ai pensé que. »

Mme BORDES : « C'est ouvert à tout le monde, à tous les élus ». »

M. BELLOTEAU : « Ce qui compte, c'est que le Grand Périgueux soit informé et il l'est ». »

M. le MAIRE : « On demandera à la Préfecture si c'est nécessaire de le valider en Conseil municipal ».

M. SCHRICKE : « Cela permet à nos citoyens de savoir qui nous représente dans la commune ».

M. le MAIRE : « M. TOSTIVINT, regardez cela de près. On ne peut pas le passer à ce Conseil municipal puisque nous n'avons pas les noms, mais on peut le valider la prochaine fois. En tous cas, pour les commissions municipales, je pense que l'on peut adopter ceci ».

M. SCHRICKE : « Tout à fait M. le MAIRE »

Adopté à l'unanimité.

#### **POINT N°5: MODIFICATION DE LA DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE TECHNIQUE ET AU CONSEIL CONSULTATIF DE REUSSITE EDUCATIVE DE LA CAISSE DES ECOLES**

M. le MAIRE : « La modification, c'est l'introduction de Mme DRZEWIECKI- KLINGLER comme suppléante et de Mme THOMAS comme suppléante par rapport aux délégués titulaires qui sont Mme CONTIE et Mme BILLAT ».

Adopté à l'unanimité.

#### **POINT N°6 : MODIFICATION DE LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITE TECHNIQUE**

M. le MAIRE énumère les représentants au Comité Technique :

- M. Jean-Pierre ROUSSARIE, titulaire,
- M. Abdelhamid EL MOUEFFAK, titulaire,
- M. Bernard BARBARY, titulaire,
- Mme Janine MOREAU, titulaire,
- M. Jean-Pierre CLUZEAU, titulaire
- M. Francis CORTEZ, suppléant,
- Mme Joëlle CONTIE, suppléante,
- M. Mustapha BELLEBNA, suppléant,
- Mme Nicole DRZEWIECKI-KLINGLER, suppléante,
- Mme Huguette BILLAT, suppléante.

La modification est l'introduction de M. CLUZEAU comme titulaire et de Mme DRZEWIECKI-KLINGLER comme suppléante.

Intervention de M. SCHRICKE : « Nous regrettons toujours notre absence et l'absence de toute information ».

M. le MAIRE : « Alors vous êtes cohérent dans vos propos, vous l'avez toujours dit, on note ».

7 votes contre.

21 voix pour.

Adopté.

#### **POINT N°7 : MODIFICATION DE LA DESIGNATION DES MEMBRES ELUS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

M. le MAIRE propose comme administrateurs au Centre Communal d'Action Sociale :

- Mme Nicole DRZEWIECKI-KLINGLER,
- Mme Huguette BILLAT,
- Mme Janine MOREAU,
- M. Jacques LEROY,
- Mme Dominique THOMAS,
- Mme Josiane DUCROCQ,
- M. Jean-François CUISINIER,
- M. Jean-Marie RICAUD.

Adopté à l'unanimité.

#### **POINT N°8 : MODIFICATION DES DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD JEAN GALLET**

M. le MAIRE : « J'en profite pour dire que nous avons une nouvelle Directrice Mme **DELPLANQUE** puisqu'elle a fait le choix de rester parmi nous et que ça a été validé par l'**ARS**. Enfin une Directrice pour une co-responsabilité puisqu'elle gère aussi l'EHPAD de St Astier, comme on faisait avant avec l'ancienne Directrice qui était à cheval sur l'EHPAD de Neuvic et notre EHPAD. Enfin bon, mais cela a été validé par l'**ARS** ».

Pour le Conseil d'Administration de l'EHPAD Jean Gallet, les délégués proposés sont :

- Monsieur Jean-Pierre ROUSSARIE,
- Mme Nicole DRZEWIECKI-KLINGLER,
- Mme Huguette BILLAT.

Adopté à l'unanimité.

#### **POINT N° 9 : MODIFICATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE**

M. le MAIRE : « Il y a une petite inversion puisque j'ai demandé à M. CLUZEAU de rester titulaire, à M. BELLEBNA de passer titulaire en inversant avec Mme BORDES qui a accepté, je la remercie et à M. EL MOUEFFAK de rester suppléant.

Adopté à l'unanimité.

#### **POINT N° 10 : MODIFICATION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

M. le MAIRE présente la liste des membres de la commission, 5 titulaires et 5 suppléants :

- Mme Mireille BORDES, titulaire,
- M. Jean-Pierre CLUZEAU, titulaire,
- M. Francis CORTEZ, titulaire,
- M. Jacques LEROY, titulaire,
- Mme Annick COFFINET-OTHON, titulaire,
- M. Jean-François MARTINEAU, suppléant,
- M. Christian GARCIA, suppléant,
- M. Mustapha BELLEBNA, suppléant,
- M. Patrick CAPOT, suppléant.
- Mme Nadine GAYET, suppléante.

Adopté à l'unanimité.

#### **POINT N°11 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

M. le MAIRE présente la liste des membres de la Commission 5 titulaires, 5 suppléants:

- M. Jean-Pierre ROUSSARIE, Président,
- M. Jean-Pierre CLUZEAU, suppléant du Président,
- M. Abdelhamid EL MOUEFFAK, titulaire,
- M. Francis CORTEZ, titulaire,
- M. Jean-François MARTINEAU, titulaire,
- Mme Annick COFFINET-OTHON, titulaire,
- M. Mustapha BELLEBNA, suppléant
- M. Jacques LEROY, suppléant,
- M. Bernard BARBARY, suppléant,
- M. Philippe VALEGEAS, suppléant,
- M. Yves SCHRICKE, suppléant.

Adopté à l'unanimité.

#### **POINT N°12 : MODIFICATION DES DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE SOCIAL SAINT-EXUPERY**

M. le MAIRE : « Siégeaient au Conseil d'administration, Mme CONTIE, M. EL MOUEFFAK et Mme DERAMCHI étant démissionnaire, je propose que les délégués au Conseil d'administration du Centre Social Saint-Exupéry, soient :

- Mme Joëlle CONTIE,
- Mme Nicole DRZEWIECKI-KLINGLER,
- M. Abdelhamid EL MOUEFFAK. »

Adopté à l'unanimité.

#### **POINT N° 13 : DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE**

M. le MAIRE : « Mme CONTIE souhaitait descendre de charge et M. CAPOT se proposait de la remplacer. N'avions nous pas deux délégués au collège ? »

Mme CONTIE : « Oui c'est Sandra ROBIN- SACRE. »

M. le Maire : « Pourquoi, n'apparaît-elle pas ? »

M. BELLOTEAU : « Parce qu'elle est maintenue. »

M. le MAIRE : « Alors on ne vote pas ? »

M. BELLOTEAU : « Non. »

M. le MAIRE : « Donc, nous votons uniquement parce que Mme CONTIE est remplacée par M. CAPOT. »

Adopté à l'unanimité.

M. le MAIRE : « M. CAPOT siègera au collège et comme il va être à la retraite, il aura un peu de temps ! Voilà mes chers collègues, nous avons terminé cette première partie et notre Conseil municipal est en ordre de marche, il n'y a plus qu'à travailler et il y a du travail ! »

#### **POINT N° 14 : RECENSEMENT POPULATION 2018 – DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR D'ENQUETE ET DE SON ADJOINT**

M. le MAIRE : « Notre commune fait partie des communes qui vont être recensées intégralement à partir de mi-janvier 2018 jusqu'à mi-février 2018. Donc il nous faut nommer un coordonnateur d'enquête et son adjoint et après, il faudra voir pour les agents recenseurs. »

M. Abdelhamid EL MOUEFFAK : « Merci M. le Maire, le recensement comme vous le savez est quelque chose de très important pour la population et les communes. Pourquoi c'est important, pour deux raisons, la première, c'est que la dotation est liée au nombre de la population, il faut donc que cela se fasse vraiment avec qualité et dans des conditions vraiment optimales. Pour cela, il faut nommer comme l'a dit M. le MAIRE, un responsable coordonnateur parmi le personnel communal. On a choisit de prendre la même personne qui avait déjà réalisée cette enquête la dernière fois, donc avec de l'expérience, il connaît tous les quartiers et secteurs et il y aura peut-être 23 secteurs, on verra ça sur la délibération n°15. Cela permet aussi de préciser la répartition de la population sur le territoire et d'ajuster l'action publique aux besoins de la population, de décider des équipements collectifs et préparer le programme de rénovation au niveau de chaque quartier. C'est pour cela qu'il est nécessaire de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 17 janvier au 20 février 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à nommer par arrêté le coordonnateur et son adjoint parmi le personnel communal et de fixer leur rémunération. Compte tenu de l'importance des secteurs et comme il a été examiné en commission le montant attribué au coordonnateur a été changé et sera donc de 20€ par secteur (le nombre de secteurs étant passé de 17 à 23) et le coordonnateur adjoint percevra 10€ par secteur ».

Adopté à l'unanimité.

M. le MAIRE : « Je pense qu'on prendra le même coordonnateur qu'il y a cinq ans qui était Denis MERCADIE ».

## **POINT N° 15: RECENSEMENT POPULATION 2018 – CREATION D'EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS ET FIXATION DE LEUR REMUNERATION**

M. EL MOUEFFAK : « Il faut créer des emplois de non titulaires pour faire face à des besoins occasionnels à raison de 23 emplois, étant donné qu'il y a 23 secteurs, d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant du 7 janvier au 1er mars 2018 au plus tard.

Les agents recenseurs accompliront leurs missions de recensement tous les jours (à partir de 11h 00 et jusqu'à 20h30) sauf le dimanche entre le 7 janvier et le 1er mars 2018 au plus tard,

La rémunération nette des agents recenseurs est fixée comme suit :

\* 50 € pour la formation (sous réserve que la formation ait été accomplie en totalité),

\* 50 € pour la tournée d'information et de reconnaissance du terrain (sous réserve que la tournée ait été accomplie en totalité),

\* 1,10 € par formulaire « bulletin individuel » (rempli manuscrit ou par informatique) et validé par retour,

\* 1,50 € par formulaire « feuille de logement » (rempli manuscrit ou par informatique) et validé par retour,

\* De plus, les agents recenseurs percevront au titre des déplacements pour la durée de la mission, un forfait selon la catégorie de zone d'habitat recensée de :

- Catégorie 1 : 35 € par district en zone d'habitat urbain regroupé,
- Catégorie 2 : 55 € par district en zone d'habitat urbain étendu,
- Catégorie 3 : 70 € par district en zone d'habitat diffus. »

M. le MAIRE : « Cela va se faire de façon beaucoup plus informatisé qu'auparavant. C'est-à-dire que les agents recenseurs vont aider les personnes à en faire le plus possible par ordinateur. Ceux qui auront quelques difficultés seront aidés par les agents recenseurs, c'est l'invasion du digital. »

M. EL MOUEFFAK : « Juste pour préciser qu'il y a eu un appel de candidatures qui a déjà été fait depuis quelques temps, soit sur le site Internet de la collectivité, soit auprès des associations sur les quartiers et auprès des demandeurs d'emplois. Je ne sais pas à quel niveau de réponses nous sommes actuellement? »

Mme JOUENNE : « Ca va, on commence à avoir pas mal de réponses. »

M. le MAIRE : « On fera un peu de promotion pour inciter les gens à répondre favorablement aux agents recenseurs, comme on a fait il y a cinq ans. »

M. SCHRICKE : « Pour répondre partiellement, à combien s'élève la perte financière pour la commune ? »

M. le MAIRE : « La question est : quel est le montant du dépassement ? »

M. EL MOUEFFAK : « Il y a une indemnité de l'INSEE de 15 899 € et cela dépendra des quartiers qui ne sont pas encore définis (sachant que l'on a un nombre de logements et un nombre d'individuels qui a été donné par l'INSEE mais il faut le vérifier ainsi que le nombre de personnes et après, on fera le calcul en fonction de ce que nous avons donné : 1€50 par logement et 1€10 par individuel plus les 50€ de formation plus les remboursements de frais. De toutes les façons, on sera déficitaire, ce n'est pas le mot, mais je pense que l'on aura 10 000€ supplémentaires, voir 15 000€, mais ça dépend du nombre de secteurs. Si on a moins de 23 secteurs, bien sûr ça sera moins etc.... en plus, c'est à nous de définir car il y a une règle, ils proposent un ratio, mais je ne sais pas si on prendra celui-ci, cela dépendra comment sont répartis ces logements sur le quartier, peut-être que l'on resserrera ou on augmentera. Donc je ne peux pas vous dire exactement la somme mais ce sera supérieur à l'unité qui était donnée ».

M. le MAIRE : « On fera un bilan à la fin Mme OTHON, et on vous dira quel sera le montant du surplus par rapport à la somme que l'Etat a donnée. »

Adopté à l'unanimité.

#### POINT N° 16 : INDEMNITES DE FONCTIONS AUX ELUS

M. le MAIRE : « Il faut revoter les indemnités de fonction des élus, puisqu'il y a une nouvelle organisation, il n'y pas de changements dans ce que l'on propose mais il faut le passer en délibération. »

M. EL MOUEFFAK : « Je vous rassure chers collègues, on n'a pas fait d'augmentation, ni pour le Maire, ni pour les adjoints, ni pour les délégués. Cela reste le même montant mensuel brut à compter du 15 décembre 2017. Il y aura un pourcentage d'indice brut terminal en fonction de la valeur du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale : 48% pour le MAIRE, 19 % pour les adjoints, et 5 % pour les conseillers délégués ».

Fonction	Nom/Prénom	Montant mensuel Brut à compter du 15 décembre 2017	Pourcentage Indice brut terminal de la fonction publique territoriale
Maire	ROUSSARIE Jean-Pierre	1857,90	48 %
1 <sup>er</sup> Adjointe	CONTIE Joëlle	735,42	19 %
2 <sup>ème</sup> Adjoint	EL MOUEFFAK Hamid	735,42	19 %
3 <sup>ème</sup> Adjoint	BORDES Mireille	735,42	19 %
4 <sup>ème</sup> Adjoint	CAPOT Patrick	735,42	19 %
5 <sup>ème</sup> Adjoint	MOREAU Janine	735,42	19 %
6 <sup>ème</sup> Adjoint	CLUZEAU Jean-Pierre	735,42	19 %
7 <sup>ème</sup> Adjoint	DRZEWIECKI-KLINGLER Nicole	735,42	19 %
8 <sup>ème</sup> Adjoint	CORTEZ Francis	735,42	19 %
Conseiller Délégué	ATTINGRE Dominique	193,53	5 %
Conseiller Délégué	BELLEBNA Mustapha	193,53	5%
Conseiller Délégué	VALEGEAS Philippe	193,53	5%
Conseiller Délégué	LEROY Jacques	193,53	5%

M. le MAIRE : « On le vote pour que les collègues élus, Maire adjoints et M. BELLEBNA élus conseillers délégués puissent toucher leurs indemnités. »

Adopté à l'unanimité.

## POINT N° 17 : INDEMNITÉS DE CONSEIL ALLOUÉES AU COMPTABLE DU TRÉSOR PUBLIC

M. le Maire : « Je dirai même notre nouveau comptable du trésor, puisque c'est M. POMIER et qu'il est colomniérois. »

M. EL MOUEFFAK : « Il fallait faire un arrêté relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires donc il est proposé au Conseil Municipal :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- que cette indemnité de conseil soit calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et soit attribuée à Monsieur Jean- Louis POMMIER, Receveur Municipal, pour la période du 2 octobre 2017 au 31 décembre 2017. »

Adopté à l'unanimité.

## POINT N° 18 : DECISIONS MODIFICATIVES SUR LE BUDGET GENERAL

M. EL MOUEFFAK : « Le besoin de réajuster les crédits alloués à certains chapitres implique la nécessité de procéder aux virements de crédits suivants :

Il y a un détachement qui est revenu donc on dépasse de 2000€ au niveau du chapitre 012 au niveau des charges du personnel donc il faut augmenter le budget de 2000€ et diminuer le chapitre des charges financières -2000€. C'est pour le fonctionnement.

### Fonctionnement

Diminution/augmentation de crédits			Diminution/Augmentation de recettes		
Objet	Chap./Art/Ana	Somme	Objet	Chap. /Art	Somme
Charges financières	66/66111	- 2 000,00 €			
Charges personnel de	012/64111	2 000,00 €			
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0</b>

En investissement, il y a eu un problème d'affectation, l'acquisition mobilier et matériel était sur les bâtiments donc il a fallu faire une diminution sur l'acquisition mobilier et matériel au chapitre 104 de -43 000€ et affecter cette somme au chapitre 108 (divers bâtiments).

Pour le cimetière, c'est une reprise de reste à réaliser qui a été oubliée de 99 000€ en augmentation pour le cimetière et une diminution de -69 000€ pour la voirie et -30 000€ pour les véhicules ».

### Investissement

Diminution/augmentation de dépenses	Diminution/Augmentation de recettes
-------------------------------------	-------------------------------------

Objet	Chap. /Art	Somme	Objet	Chap. /Art	Somme
Acquisition mobilier matériel et	104/2188/020/514219	- 43 000,00 €			
Divers bâtiments	108/2188/020/514219	43 000,00 €			
Voirie	201/2315/822/512200	- 69 000,00 €			
Véhicules	107/2182	- 30 000,00 €			
Cimetière	209/2313/026/514204	99 000,00 €			
<b>TOTAL</b>		<b>0 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0 €</b>

M. le MAIRE : « Pour le cimetière, on reste dans l'enveloppe ? ».

M. EL MOUEFFAK : « Il y a eu 15 000€ supplémentaires ».

Adopté à l'unanimité.

#### POINT N° 19 : TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le MAIRE : « Je remercie notre DGS qui s'est montré patient envers les élus pour expliquer, et réexpliquer. Il y a eu des efforts de pédagogie mais tout a été compté et recompté, vérifié et revérifié et par les services et par les élus, qui ont fait preuve d'une grande vigilance et c'est bien. »

M. EL MOUEFFAK : « J'espère que j'aurais la clarté de Jean D'ORMESSON pour expliquer ce fameux tableau des effectifs, car normalement « Quand l'eau est claire, on voit les profondeurs » c'est ce que l'on a essayé de faire avec beaucoup de franchise et de transparence et je pense qu'aujourd'hui, vous avez tous les éléments sur ce tableau. Pour bien comprendre, on va regarder le total général, et on va regarder la 2<sup>ème</sup> colonne qui était l'effectif pourvu pour le 19 septembre 2017 c'est-à-dire 146 postes pourvus. Aujourd'hui, il y a 140 effectifs pourvus et pour expliquer les 6 en moins, on va prendre filière par filière et là, on va retrouver ces 6. Il faut faire attention aux entrées et sorties. »

#### TABLEAU DES EFFECTIFS

Pour la filière administrative :

- Rédacteur: -2 effectifs pourvus : 1 disponibilité, 1 décès, 1 retraite (-3), 1 retour de détachement (+1),
- Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe : ouverture d'un poste pour avancement de grade au 31/12/2017,
- Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe : ouverture d'un poste pour avancement de grade au 31/12/2017,

- Adjoint administratif : -2 effectifs pourvus : 1 disponibilité et 1 transfert Grand Périgueux (Accueil de Loisirs Sans Hébergement).

Pour la filière technique :

- Agent de maîtrise principal : ouverture d'un poste pour avancement de grade au 31/12/2017,

- Adjoint technique principal 1ère classe : ouverture d'un poste pour avancement de grade au 31/12/2017,

- Adjoint technique principal 2ème classe : -1 effectif pourvu (1 disponibilité). Ouverture de 2 postes pour avancement de grade au 31/12/2017,

- Adjoint technique : + 1 effectif pourvu : -1 effectif pourvu (1 disponibilité) et +2 effectifs non titulaires.

Pour la filière animation :

- Adjoint d'animation principal de 2ème classe: -2 effectifs pourvus (2 disponibilités). 1 poste ouvert (stagiérisation au 01/01/18).

Pour la filière sociale :

- ATSEM principal 1ère classe: ouverture d'un poste pour avancement de grade au 31/12/2017.

Pour la filière culturelle :

- Adjoint patrimoine principal 2ème classe : ouverture d'un poste pour avancement de grade au 31/12/2017.

M. SCHRICKE : « Cette délibération a fait l'objet de plusieurs interventions de notre part pour obtenir une cohérence parfaite entre le texte de la délibération et le tableau fourni en annexe. La version qui nous a été présentée aujourd'hui nous convient parfaitement à un détail près. Pour la filière technique M. EL MOUEFFAK, le bilan de la délibération indique +1, alors que le tableau ne présente pas de variations. Je m'explique, Sur la première page, vous avez en bas de la page -1 d'effectif pourvu, donc on est déjà à -1, on tourne la page, nous avons +1 et -1, alors là ça s'annule et il y a un +2 en effectifs non titulaires. Donc +2, -1 de la page précédente, cela fait toujours +1 ».

M. le MAIRE : « Il faut le lire ligne par ligne M. SCHRICKE ».

M. SCHRICKE : « J'ai lu ligne par ligne, je ne sais pas si je me fais bien comprendre ? ».

M. le Maire intervient mais on précise qu'il faut regarder la délibération.

M. EL MOUEFFAK : « -1 effectif pourvu, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, si on tourne la page on a +1, ce +1, il vient de -1 effectif pourvu qui est une disponibilité, +2 effectifs non titulaires. Donc -1 +2 cela fait +1 ».

TABLEAU DES EFFECTIFS

Catégories	Grade	Effectifs budgétaires autorisés au 19/09/2017	Effectifs pourvus au 19/09/2017	Différence entre effectifs autorisés et pourvus	Effectifs budgétaires autorisés au 12/12/2017	Effectifs pourvus au 12/12/2017	Durée du temps de travail	Statut	Poste vacants	Observations (les postes pourvus correspondent à l'effectif budgétaire moins les postes vacants)
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>										
A	Directeur Général des Services (cadre d'emploi attaché)	1	1		1	1	TC	Emploi fonctionnel		
A	Attaché principal	2	2		2	2	TC	Titulaire		
A	Attaché	1	1		1	1	TC	Titulaire		
B	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	4	4		4	4	TC	Titulaire		
B	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1		1	1	TC	Titulaire		
B	Rédacteur	4	4		3	2	TC	Titulaire		-1 décès, -1 retraite, +1 retour détachement = -1 pourvu
								disponibilité	1	1 disponibilité = -1 pourvu
C	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	2	2		3	2	TC	Titulaire	1	*
C	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	8	8		9	8	TC	Titulaire	1	*
C	Adjoint administratif	11	9	-2	10	7	TC	Titulaire		1 transfert ALSH = -1 pourvu
							TNC 28h	disponibilité	1	
							TC	disponibilité	2	1 disponibilité = -1 pourvu
<b>TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>34</b>	<b>32</b>	<b>-2</b>	<b>34</b>	<b>28</b>			<b>6</b>	
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>										
A	Ingénieur principal	1	1		1	1	TC	Titulaire		
B	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe						TC			
B	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe						TC			
B	Technicien	1	1		1	1	TC	Titulaire		
C	Agent de maîtrise principal	9	9		10	9	TC	Titulaire	1	*
C	Agent de maîtrise	6	6		6	6	TC	Titulaire		
C	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	18	18		19	18	TC	Titulaire	1	*
C	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	11	10	-1	12	9	TC	Titulaire	2	**
							TC	disponibilité	1	1 disponibilité = -1 pourvu
C	Adjoint technique	35	33		36	32	TC	Titulaire		
			1	-1		1	TC	Non titulaire		+ 1 pourvu
						1	TNC 28h45	Non titulaire (art.3-2)		
						1	TNC 20h	Non titulaire (art.3-2)		+ 1 pourvu
								disponibilité	1	1 disponibilité = -1 pourvu
<b>TOTAL FILIERE TECHNIQUE</b>		<b>81</b>	<b>79</b>	<b>-2</b>	<b>85</b>	<b>79</b>			<b>6</b>	
<b>FILIERE ANIMATION</b>										
B	Animateur principal 1 <sup>ère</sup> classe	4	4		4	4	TC	Titulaire		
B	Animateur principal 2 <sup>ème</sup> classe									
B	Animateur	3	3		3	3	TC	Titulaire		
C	Adjoint animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	3	2	-1	2	2	TC	Titulaire		
					1		TNC	Stagiaire	1	1 stagiairisation au 1 <sup>er</sup> janvier 2018
C	Adjoint d'animation	11	3		11	2	TC	Titulaire		
			2			2	TC	Stagiaires		
			3			2	TC	CDI Droit Public		
			3			3	TNC	Non titulaires (art.3-2)		
								disponibilité	2	2 disponibilités = -2 pourvus
<b>TOTAL FILIERE ANIMATION</b>		<b>21</b>	<b>20</b>	<b>-1</b>	<b>21</b>	<b>18</b>			<b>3</b>	
<b>FILIERE SOCIALE</b>										
C	ATSEM Principal 2 <sup>ème</sup> classe	7	2		7	2	TC	Titulaire		
			4			4	TC	CDI Droit Public		
			1			1	TC	Non titulaire (art.3-2)		
C	ATSEM Principal 1 <sup>ère</sup> classe				1		TC	Titulaire	1	*
C	Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1		1	1	TC	Titulaire		
<b>TOTAL FILIERE SOCIALE</b>		<b>8</b>	<b>8</b>		<b>9</b>	<b>8</b>			<b>1</b>	
<b>FILIERE CULTURELLE</b>										
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1		1	1	TNC (20H)	Titulaire		
C	Adjoint du patrimoine principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1		1	1	TC	Titulaire		
C	Adjoint du patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> classe				1		TC	Titulaire	1	*
C	Adjoint du patrimoine	3	2		3	2	TC	Titulaire		
			1			1	TNC (22H)	Titulaire		
<b>TOTAL FILIERE CULTURELLE</b>		<b>5</b>	<b>5</b>		<b>6</b>	<b>5</b>			<b>1</b>	
<b>FILIERE SPORTIVE</b>										
A	Conseiller principal des APS						TC	Titulaire		
A	Conseiller des APS	1	1		1	1	TC	Titulaire		
C	Opérateur principal des APS	1	1		1	1	TC	Titulaire		
<b>TOTAL FILIERE SPORTIVE</b>		<b>2</b>	<b>2</b>		<b>2</b>	<b>2</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>161</b>	<b>146</b>	<b>-15</b>	<b>157</b>	<b>140</b>			<b>17</b>	
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION</b>										
<b>AGENT CONTRACTUEL EN FONCTION</b>										
A	Collaborateur de Cabinet	1	1		1	1	TC	Non titulaire		

(\*) Lorsqu'il y a un avancement de grade, le tableau fait apparaître à la fois le grade actuel jusqu'au 30.12.17 et le nouveau grade à compter du 31.12.17. Chaque avancement de grade est matérialisé par un astérisque.

M. SCHRIKE : « Donc on est bien à +1 et dans ce tableau, on est à 0 ».

M. TOSTIVINT : « En tout dans la filière technique, vous êtes à 0. »

M. SCHRIKE : « Mais sur la délibération, il y a +1 ».

M. TOSTIVINT : « Oui parce que dans la filière technique, il y a plusieurs grades. Il y a la filière et dedans un détail par grade. Il y a un-1 qui compense un+1 et ça fait 0 dans la filière. Mais comme vous regardez grade par grade un-1 d'un côté pour adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe et un+1 pour un adjoint technique simple, en comptant les 2 non titulaires et une disponibilité qui fait un-1 ».

M. EL MOUEFFAK : « -1+2 cela fait +1 effectif pourvu et là il y a -1 effectif pourvu, donc cela fait 0 ».

M. le MAIRE : « Ce qui est important, c'est le bas du tableau : Effectifs budgétaires autorisés au 12 décembre 2017, 157 et effectifs pourvus au 12 décembre 2017, 140. Juste une petite remarque, il y a quand même 8 mises en disponibilité ».

Adopté à l'unanimité.

#### **POINT N°20 : PRISE EN CHARGE ET FINANCEMENT D'UN DISPOSITIF AUDITIF**

M. EL MOUEFFAK : « Il a été reconnu par la médecine du travail que pour pouvoir exercer ses missions de service public, un agent de la collectivité doit disposer d'un appareil auditif. Considérant qu'il a été dans l'obligation d'acquérir un appareillage auditif pour un montant de 2 534,44 euros,

Considérant que le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHP) a notifié son accord pour la prise en charge de cet appareillage à hauteur de 1 012,34 euros, déduction faite des prestations sociales, Il convient donc de procéder au remboursement de la somme de 1 012,34 euros à l'agent concerné. »

M. LEROY : « On peut seulement regretter qu'il n'y ait pas de prise en charge totale de remboursement par la sécurité sociale, c'est quand même scandaleux, je le dis comme je le pense ».

Adopté à l'unanimité.

#### **POINT N° 21 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES CIMETIERES ET ACTUALISATION DES TARIFS**

M. EL MOUEFFAK : « Concernant le règlement intérieur de 2012 qui comprend huit titres :

- Un titre qui concerne les dispositions générales,
- Un titre qui concerne les concessions,
- Un titre qui concerne les inhumations,
- Un titre qui concerne les exhumations,
- Un titre qui concerne les espaces cinéraires, avec un jardin du souvenir, un columbarium et des cavurnes,
- Un titre qui concerne les travaux,
- Un titre qui concerne la police des cimetières,
- Un titre qui concerne l'organisation du service et les travaux dans les cimetières.

Concernant les tarifs en fonction du type de concessions, nous avons souhaité garder les mêmes tarifs : la case 15 ans, c'est 150€ et la case 30 ans, c'est 240€.

Pour la concession 2,5m2 : c'est 200€ pour 15 ans, pour 30 ans, 350€ et pour 50 ans, c'est 500€. Pour 5m2 pour 15 ans, c'est 500€, pour 30 ans c'est 700€ et pour 50 ans, c'est 900€. Pour la cavurne 2 places : 15 ans c'est 200€, 30 ans, c'est 400€ et 50 ans c'est 600€. Et pour la cavurne grand modèle : 15 ans c'est 250€, 30 ans c'est 500€ et 50 ans c'est 700€. Pour le jardin du souvenir : la dispersion des cendres c'est 30€.

M. le MAIRE : « Je tiens à remercier nos services qui ont travaillé « d'arrache pieds ». Nous avons essayé de nous harmoniser avec ce qui se faisait sur l'ensemble de l'agglomération périgourdine. Après, et bien que nous prenions des précautions pour les familles touchées par le deuil, le Maire que je suis est un peu tolérant, et on fera preuve de pédagogie pour expliquer qu'il y a un règlement intérieur et autant que faire ce peut, il faut le respecter. J'ai vu encore aujourd'hui, qu'il y avait des choses pas très réglementaires au niveau du jardin du souvenir et sur les concessions. J'accepte que les gens dans la douleur ne respectent pas trop le règlement intérieur, mais on leur fera observer avec élégance et tact qu'il y a un règlement intérieur qui s'applique à tout le monde. Je le dis parce que si vous alliez au cimetière, vous risqueriez de voir des choses comme on a vu aujourd'hui. Ce n'est pas gênant outre mesure, mais un règlement, il faut du temps pour que ça rentre dans les mentalités. En tous cas, je tiens à saluer le travail réalisé ».

Adopté à l'unanimité.

## **POINT N° 22 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND PERIGUEUX**

M. EL MOUEFFAK : « Il convient de rappeler que le Grand Périgueux qui perçoit la fiscalité professionnelle sur son territoire reverse aux communes le montant de cette fiscalité d'ordre économique (à la date d'adhésion de la commune) moins les charges nettes transférées, sous forme d'attribution de compensation.

Dans ce cadre et conformément à la procédure, la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) a été réunie le 24 mai 2017 afin de fixer le montant des charges et ressources transférées à la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux.

Elle a également analysé les impacts de ces transferts sur les attributions de compensations des communes.

Pour la commune de Coulounieix-Chamiers, l'attribution de compensation est fixée à 738 595 € en 2017. La décomposition de l'attribution de compensation est présentée dans tableau de synthèse ci-après :

<b>Commune</b>	<b>AC 2016</b>	<b>ajustement crèches CAP 2017</b>	<b>Régulation fiscale FB 2017</b>	<b>Transfert du SDIS 2017</b>	<b>Transfert compétence emploi 2017</b>	<b>AC 2017 Fonctionnement</b>
<b>Coulounieix-Chamiers</b>	<b>605 947</b>	<b>45 298</b>	<b>297 156</b>	<b>-196 756</b>	<b>-13 050</b>	<b>738 595</b>

M. le MAIRE : « Je note avec intérêt le retour de notre participation pour les crèches. Auparavant, il fallait que la commune participe à l'équilibre des comptes et on avait lissé ça dans le temps avec l'accord du Président BERI- DEBAT. Mais nous avons terminé de payer et nous récupérons 45 298€ ».

Adopté à l'unanimité.

### **POINT N° 23 : PROJET D'AMENAGEMENT DU POLE ARTISANAL PAR L'EPARECA SUR LE QUARTIER DE CHAMIERIS - AVENANT 1 À LA CONVENTION TRIPARTITE AVEC EPARECA ET LE GRAND PERIGUEUX**

M. le MAIRE : « Nous allons parler de la Politique de la Ville, mais avant de laisser la parole à Mme BORDES, je voudrais dire que jeudi dernier, j'avais une mission confiée par le Président AUZOU pour monter à Paris, au SIMI, où nous avons des investisseurs. J'ai pu revoir la Présidente d'EPARECA, Mme LASEK, qui m'a confirmé que notre dossier avançait, qu'il était même assez exemplaire et qu'elle en profiterait pour en faire la promotion au niveau de la Nouvelle Aquitaine pour inciter les collectivités à faire la même chose. Donc le dossier avance et avec cet avenant que nous allons passer si vous l'autorisez, on pourra faire la cession de la friche de TOPCO et débiter les travaux du village artisanal et des dix box. »

Mme BORDES : « Pour cette délibération, il convient de donner le pouvoir à M. le MAIRE de signer une convention tripartite entre EPARECA – Commune de Coulounieix-Chamiers – Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux. On a déjà délibéré sur le fait que le terrain qui été vendu, avait d'abord été estimé par les Domaines, et que l'on avait accepté le montant des domaines pour le vendre à EPARECA. Aujourd'hui, il convient dans cette convention de préciser un certain nombre de choses, telles que : le partenariat avec la Maison de l'Emploi du Grand Périgueux et la Fabrique à entreprendre. Si je ne me trompe pas, la Fabrique à entreprendre est une émanation de la Caisse des Dépôts qui nous garantie le suivi des personnes qui seraient créatrices d'entreprises en cas de difficultés. La maison de l'emploi, pilotera ce projet avec la Fabrique à entreprendre qui rassemble un collectif de partenaires opérationnels. Elle s'engagera dans la définition de la mise en projet de la charte « Entreprises et Quartiers » pilotée par Mme la Préfète et elle animera la clause d'insertion PLIE pour les marchés publics. Le village artisanal est donc envisagé comme un véritable outil et la future Fabrique à entreprendre permettra le partenariat suivant :

-Tarification progressive des loyers appliqués par EPARECA pour accompagner les créateurs artisanaux issus des quartiers et la réservation de deux cellules artisanales.

- La mise en place d'un comité d'examen des candidatures d'artisans qui veillera à la promotion des candidats des quartiers et à privilégier le choix « d'artisans engagés » vis à vis des habitants pour faire découvrir leurs métiers, proposer des stages et des contrats d'apprentissage.

- Le soutien technique apporté à EPARECA par la Maison de l'Emploi et le Grand Périgueux dans la mise en place des clauses d'insertion sociales pour les marchés de prestation intellectuelle et des travaux liés à cette opération.

Voilà le pourquoi de l'avenant dont il est question et M. le MAIRE devrait signer avec le Grand Périgueux ».

M. le MAIRE : « Le Village Artisanal fait partie des signes forts qu'on doit envoyer ici et aux gens du quartier de Chamiers, et commencer par une activité économique est vraiment très fort et très symbolique. C'est ce qui va démarrer l'action qui va s'écouler sur les 7, 8, 9, 10 ans à venir. On a commencé par le Village Artisanal et je pense que l'année prochaine, on pourra commencer à érabouiller les trois maisons qui sont devant l'école Eugène Le Roy pour donner la visibilité sur ce qui est le cœur du quartier, c'est-à-dire, l'école. Et qu'est ce c'est qui rassemble dans une cité, si ce n'est les emplois. Il faudra prévoir les investissements nécessaires pour la démolition et les aménagements et après, comme je le disais tout à l'heure, autre signe fort, c'est le soutien du département. Je remercie Mme BORDES et le Président PEIRO qui acceptent de porter la maîtrise d'ouvrage pour le Centre Social et pour la Maison de Quartier qui nous manque tant ici, puisqu'il n'y a pas de lieu de convivialité et de rencontre, pas de lieu d'expression si j'ose dire, et c'était apparu lorsque nous avons fait le DSU. Donc ceci est enclenché. Plus le PICU qui est parti (Pôle Intercommunal des Cultures Urbaines), où là aussi on va introduire de l'activité via de l'activité Economique, Sociale et

Solidaire mais aussi via les espaces de coworking, pour reprendre un terme anglais que je n'aime pas trop, disons des espaces partagés, des lieux partagés pour le travail, pour y mettre des start-up, mais aussi intégrer de la vie associative. Cela introduit de l'activité et de l'emploi. Tout ceci se corrèle, plus un restaurant solidaire etc.... Donc c'est un beau projet. Le visage de Chamiers et le visage de Coulounieix-Chamiers change, va changer. Que ce soit au nord et surtout au nord parce que c'est le secteur le plus fragilisé, sur le plateau, ça bouge avec des entreprises qui arrivent et c'est bien. L'APA (Logements Adaptés Personnes Agées) qui est en train de sortir de terre et puis tout ce qui se passe à la hauteur de la Rampinsolle, parce qu'on l'oublie, la Rampinsolle qui est remplie grâce au Grand Périgueux. Et je n'oublie pas Créa@vallée puisque pratiquement tous les terrains sont vendus sauf un. Vous savez cette célèbre société suisse qui a défrayé la chronique n'a toujours pas donné sa réponse, mais je ne désespère pas. Comment disait D'ORMESSON, c'était le philosophe du bonheur et de l'espoir, donc il ne faut pas désespérer. Donc, se sont de belles perspectives pour la commune. Autant j'ai pu douter quelques fois même si personne ne l'avait vu, parce que nous sommes arrivés aux affaires en même temps que cette crise de 2008. Bon, on sent que ça repart, mais je le dis et je le répète, il ne faut pas que nous baissions la garde. Les efforts que nous avons faits, nous devons les poursuivre, voire peut-être les accentuer pour relever les challenges devant nous. Les partenaires vont s'investir avec nous. Le Grand Périgueux, il n'y a pas de doute là dessus, le département, il n'y a pas de doute non plus, la Région est en train de venir, à condition que l'on y mette de l'économie, l'Europe, pareil. Donc il faut que l'on mette tous les atouts de notre côté et tout à l'heure quand je parlais de faire encore des efforts de fonctionnement, même si c'est dur, il faudra le faire. Mes chers collègues, cela va peut-être être crispant entre nous, mais il faut que l'on soit courageux. Les Colomniérois l'ont été jusqu'à présent, alors il faut qu'on le soit. Pas rajouter de fiscalité parce qu'il y a un ras le bol fiscal, mais les seules marges de manœuvre que nous ayons, c'est de faire des économies et d'optimiser au maximum nos moyens et de mutualiser quand on peut mutualiser. Je vous inciterai sur les propositions que je ferai dans quelques temps, à ces efforts de rigueur de gestion. Mais je crois qu'à travers EPARECA et le PICU, on envoie des signes forts. Je n'oublie pas la partie logement que je développerai ultérieurement quand tous les calages auront été faits. Ce matin nous étions avec Mme BORDES auprès du Président AUZOU, je n'ose pas dire au chevet, mais il y a des inquiétudes concernant Grand Périgueux Habitat, mais je suis optimiste et je pense que nous arriverons à surmonter ces difficultés ».

M. SCHRICKE : « Cette recherche de cohérence et d'efficacité va dans le bon sens de notre point de vue bien sûr, et semble être un gage de réussite par le texte qui est proposé aujourd'hui, qui met comme des verrous qu'ils n'y avaient pas auparavant. »

M. le MAIRE : « On aurait pu rajouter que le Grand Périgueux achète des terrains latéraux à ceux que l'on va mettre dans le projet en fait, on conjugue nos efforts au service de la population. »

Adopté à l'unanimité.

#### **POINT N° 24 : SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE 2018-2023**

Mme BORDES : « Le schéma départemental existe depuis 1993. Il y a eu un deuxième schéma 2012/2017 et il a fait l'objet en 2017 d'une révision. La commission a été réunie et le schéma départementale dernière version a été présenté très largement. Ça ne modifie rien pour la commune de Coulounieix-Chamiers, c'est juste qu'il faille que nous délibérions pour que le schéma puisse exister, puisque l'ensemble des communes va délibérer. Suivant le schéma qui vous a été adressé, il convient d'approuver ce schéma et de charger M. le MAIRE d'accomplir les démarches nécessaires, à sa bonne réalisation »

M. le MAIRE : « Nous, nous sommes dans le cadre du schéma, nous l'appliquons puisque nous avons notre aire d'accueil qui est gérée par le Grand Périgueux et qui a la compétence de l'accueil des gens du voyage ».

Adopté à l'unanimité.

#### **POINT N° 25 : OPERATION D'INVESTISSEMENT D'ECLAIRAGE PUBLIC – TRAVAUX SUR DIVERSES VOIES COMMUNALES**

M. le MAIRE : « J'en profite pour dire que j'ai demandé un rendez-vous au Président du SDE que je rencontrerai début 2018 pour voir l'état d'avancement de nos travaux. »

M. CLUZEAU : « La commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Vu l'état du matériel en place, un programme de travaux a été demandé au Syndicat Départemental pour établir un projet de réparations multiples conformément au tableau joint à la présente.

L'opération représente un montant total de 62 084,32€ TTC qui correspond aux projets établis par le SDE 24 et proposés en annexe.

Il est entendu qu'à la fin des chantiers et à partir de la production des décomptes définitifs établis en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24, la commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 50 % de la dépense nette HT, s'agissant de travaux de renouvellement.

La commune s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues au SDE 24 et à se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les dossiers qui lui sont présentés,
- **DONNE** mandat au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux qui viennent de lui être exposés,
- **S'ENGAGE** à régler au SDE 24, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes la somme totale de 25 868,47 € H. T.
- **S'ENGAGE** à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif (récapitulatif) des travaux et prestations du SDE 24,
- **S'ENGAGE** à créer les ressources nécessaires au paiement et à inscrire cette dépense au budget de la commune,
- **ACCEPTE** de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le SDE 24,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier. »

M. SCHRICKE : « Peut-on avoir quelques exemples car nous sommes dans le noir. Excusez l'expression ».

M. le MAIRE : « M. SCHRIKE, on a quand même la lumière ! M. TOUGNE pouvez-vous nous éclairer ? ».

M. TOUGNE : « Par rapport aux travaux à venir ? »

M. SCHRICKE : « ça consiste en quoi exactement ? »

M. TOUGNE : « La plupart, ce sont des travaux de remplacement de luminaires, soit obsolètes, soit dégradés, c'est l'essentiel de ces postes là. Parfois, il s'agit de l'ensemble complet du candélabre, mât et luminaire, mais les premières interventions qui seront

demandées au SDE, sont des réparations sur des petits secteurs, qui traînaient un petit peu et qu'il est nécessaire de remettre en état avant de passer à des opérations plus grandes que nous évoquerons en 2018 ».

M. le MAIRE : « Moi, j'en connais un plus particulièrement, mais je n'ose pas le citer, tout le monde sait à quoi je fais allusion. »

M. CLUZEAU : « Je voulais juste dire que le SDE24 va regarder tous les candélabres de la commune et gratuitement faire un point de la situation, comme il a été fait pour l'assainissement et on aura un chiffrage très vite. »

M. le MAIRE : « Mais on ne les remplacera pas tous en même temps, on va faire un diagnostic et en fonction de celui-ci, on dosera notre effort c'est pour cela que j'ai demandé à rencontrer le Président du S D E. »

Adopté à l'unanimité.

#### **POINT N° 26 : ACQUISITION DE PARCELLES SITUÉES IMPASSE OLYMPE DE GOUGES**

M. CLUZEAU : « On l'a vu à une commission de travaux, c'est un oubli de M. ELOI qui nous a quitté.

Vu la délibération date n°9 en date du 08 décembre 2015 annulée par la présente,  
Considérant que, suite à la construction de 4 logements situés impasse Olympe de Gougues, il est souhaitable que la commune acquière les voiries afin d'en assurer l'entretien  
Considérant qu'un état des lieux a permis de constater que les voiries proposées à l'acquisition sont bien entretenues,

Vu la demande complémentaire émanant de Mme Eloi, propriétaire des deux parcelles AL 1045 et AL 1058,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'acquérir pour l'Euro symbolique les parcelles suivantes auprès de Mme ELOI :

- ✓ AL 1045
- ✓ AL 1058

et les parcelles AL 1044 et AL 1062 appartenant à Mr ELOI.

Après délibération le Conseil municipal :

- **DECIDE** d'acquérir les parcelles AL 1044, AL 1045, AL 1058 et AL 1062

-**CHARGE** Monsieur le Maire de faire dresser l'acte relatif à cette opération en l'Étude de Maître MORDICONI, Notaire à PERIGUEUX. »

M. le MAIRE : « Ce n'est pas 4 logements, mais quatre pavillons qui ont été construits dans ce secteur là, en face de la nouvelle entrée du cimetière Saint-Augutre, donc quatre terrains qui vont entrer dans le giron communal pour l'euro symbolique, c'est une rétrocession. Par contre ça nous fera un peu plus d'entretien, nos équipes seront tenues d'y aller. »

Adopté à l'unanimité.

#### **POINT N° 27 : DECLASSEMENT ET ALIENATION D'UNE PARTIE DE LA VOIE COMMUNALE SITUÉE « Le Bourg »**

M. le MAIRE : « On dit voie communale, en réalité, c'est un petit carré végétalisé qui était devant l'ancienne mairie annexe que l'on a vendu à M. MOREL et faire en sorte que M. MOREL récupère ce carré qui fait quoi, 2m2 à 3m2 maximum ? »

Adopté à l'unanimité.

## **POINT N° 28 : DENOMINATION DU PARC DU CHATEAU DES IZARDS**

M. CLUZEAU : « En vertu de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, selon lequel « le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune » lui attribuant ainsi une compétence de principe, la dénomination des lieux publics ressort de la compétence exclusive du Conseil municipal.

Le parc du Château des Izards ne portant pas de nom à ce jour, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de le dénommer « Parc Simone VEIL ».

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **DIT** que le Parc du Château des Izards s'appellera « Parc Simone VEIL »,

M. le MAIRE : « J'avais fait cette proposition et demandé au groupe de l'examiner, sachant que le parc du château des Izards n'a pas de nom et qu'il me tenait à cœur de saluer l'œuvre de Simone VEIL pour plusieurs raisons : d'abord c'est une dame qui a marqué la vie politique et la vie morale de notre pays, chacun sait qu'elle a souffert de la déportation et qu'elle portait encore sur son bras, son n° de matricule, qu'elle avait eu à Auschwitz. Elle a été la première femme Présidente du parlement Européen, qu'elle a été académicienne, plusieurs fois ministre, même Ministre d'Etat si je me souviens bien et qu'elle avait même porté la difficile loi sur l'IVG. Ca n'a pas été un combat facile pour elle, et elle a été pendant très longtemps, la personnalité préférée des français. Donc, je propose d'appeler le parc du château des Izards, Simone VEIL.

M. SCHRICKE : « M. le MAIRE, il semblerait que la cohabitation sur le même site de Simone VEIL et de Marwan BARGHOUTI, jette le trouble dans les esprits, plusieurs concitoyens ont parlé de provocation. »

M. le MAIRE : « Au contraire, c'est bien ce rapprochement ! »

M. SCHRICKE : « Je ne fais que traduire ce qui m'a été rapporté. »

M. le MAIRE : « En ce qui me concerne, c'est symbolique, une juive et un arabe. »

M. SCHRICKE : « En ce qui nous concerne et comme j'ai eu l'occasion de vous le rappeler lors du compte-rendu de mandat du 28 juin puis par courriel, tant que le parvis Marwan BARGHOUTI, s'appelle espace, ce qui ne correspond pas à la délibération n° 18 du Conseil municipal du 14 avril 2015, ni à l'inscription figurant à l'annexe 28 que vous avez dans votre dossier où il est marqué parvis et ce qui semble inclure et le château et le parc, nous ne pouvons pas voter favorablement cette délibération. Le 28 juin, j'ai cru entendre tout comme les participants à ce compte-rendu de mandat, que vous alliez faire changer la plaque, ce n'est pas encore le cas. Dans ces conditions, nous avons une autre proposition à vous formuler, à savoir : « la passerelle des IZARDS », qui est beaucoup plus fréquentée que le parc. Comme vous le savez, les ponts ont toujours eu une importance au niveau stratégique, territorial, économique, voir philosophique. Simone VEIL a franchi dans sa vie de nombreux et douloureux obstacles. En quelques sortes, elle a bâti des ponts entre la barbarie et la démocratie en Europe, elle a su trouver des compromis en faveur des femmes, nous pourrions multiplier les exemples. Par ailleurs, le choix de cette passerelle qui relie deux

communes, ce qui suppose l'avis de la commune de Périgueux bien sur, j'ai déjà obtenu l'accord de principe d'Antoine AUDI, le choix de cette passerelle disais-je, aurait de nombreux avantages symboliques au niveau démocratique et au niveau communautaire. Cette délibération a par ailleurs plusieurs implications en fonction des choix qui seront faits, ou des propositions qui ont pu être formulées. Pour information, ce n'est qu'un détail, dans le cas d'un vote majoritaire pour le parc, sachez que celui-ci est (inaudible) sur la voie verte, c'est un détail. D'autre part, la proposition concernant l'esplanade de l'hôtel de Ville, si elle avait oublié l'existence de la place Edouard THERME et combien le savent, a pour avantage de proposer un endroit plus significatif et respectant la laïcité pour installer la plaque concernée. En outre, une inscription sur le plan de la commune, serait bien venue. »

M. le Maire : « Pour la place Edouard THERME ? »

M. SCHRICKE : «Oui, parce qu'elle ne figure nul part, sur aucun plan. »

M. le MAIRE : « J'en ai parlé avec MOTUT Que je salue et qui nous a rejoint, c'est vrai que cette plaque, elle n'est pas très visible et je crois même que certains de nos collègues avaient oublié qu'il y avait cette plaque en hommage à l'œuvre d'Edouard THERME. Et c'est pour cela qu'on ne peut pas accepter de baptiser la place Simone VEIL, car cette place est déjà dénommée Edouard THERME et il n'est pas question de le changer. Après pour parvis et espace, oui, on avait délibéré parvis .Je sais votre attachement M. SCHRICKE au terme parvis, je peux comprendre, mais on l'a baptisé espace Marwan BARGHOUTI, c'est pas mal, entre parenthèses, cette plaque a été respectée. Vous nous aviez dit, cette plaque, elle ne sera pas respectée, elle sera dégradée, vous allez voir ! Les colomniérois se sont appropriés ce lieu et respectent Marwan BARGHOUTI, qui est quand même député palestinien, qui est le leader des forces palestiniennes et malheureusement emprisonné et à qui le gouvernement israélien fait des misères. Moi, je trouve très symbolique que de pouvoir faire côtoyer Simone VEIL avec Marwan BARGHOUTI, d'un côté un arabe musulman et de l'autre, une juive qui a souffert de la shoah, c'est symbolique. Et contrairement à ce que vous dites, le château des Izards est assez bien fréquenté, demandez à M. TOUGNE, tous les lundis matins, le nettoyage qu'il faut aller faire. Notamment l'été, il y a beaucoup de gens qui vont pique niquer et qui font des barbecues, nous nous étions rencontrés, cet été à vélo sur le passage, on a été obligé de mettre un dispositif pour empêcher les véhicules d'abuser et d'aller en bas profiter de la rivière et du cadre bucolique du château des IZARDS, les gens se le sont appropriés. Regardez le nombre de parents qui accompagnent leurs enfants et qui vont à l'espace jeux que nous avons restauré. Sans parler des manifestations qui se déroulent sur le pré qui jouxte le parvis. Et combien de périgourdins, nous envient ce site, parce que c'est un site très agréable avec une grande allée arborée. Non, je pense que c'est un bon choix. Mme BORDES a même proposé qu'on y mette la plaque le 8 mai. Simone VEIL, j'acquiesce à ça, comme cela, on pourra honorer cette grande dame qui a tant apporté à notre pays et qui a souffert dans sa chaire. Elle a vu ses proches, sa mère, sa sœur, mourir et je pense que ce choix est raisonnable. »

Mme BORDES : « Moi, je rejoins les propos de M. le MAIRE sur la symbolique que peut représenter d'appeler cet endroit Simone VEIL. Et je voudrais rappeler quand même que Mme VEIL, c'est quelqu'un qui a été en capacité d'être au-delà des conflits, et qui a su rassembler un grand nombre de personnes, puisqu'elle a réussi à l'assemblée à avoir l'unanimité sur la décision que vous avez appelé M. SCHRICKE, je ne voudrais pas trahir vos propos : « un compromis pour les femmes. »Moi, la femme que je suis, dit qu'elle a mené un combat. Oui, reprenez vos propos, j'ai compris « Un compromis pour les femmes. »

M. CAPOT : « Si je peux compléter par des propositions que nous serons amenées à faire et à discuter en commission culturelle, pour nourrir ce choix que je partage, sur la symbolique de faire côtoyer pour les raisons que vous venez d'invoquer, une personne de confession juive et un musulman, tous deux militants pour la paix. Donc pour honorer la mémoire de Simone VEIL, nous proposerons fin avril, début mai jusqu'à la date de l'anniversaire du 8 mai 1945, une exposition sur les femmes en déportation à Ravensbrück. Nous travaillons également à la recherche d'une exposition sur le droit des femmes, avec femmes solidaires, et sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG), qui a été votée en 1975. Car

manifestement, il y a besoin d'éclairer à nouveau les consciences sur la condition féminine et le passé et le souvenir de la déportation. »

M. SCHRICKE : « Il n'y a pas de place ce soir à la polémique. Je voudrais simplement au niveau du français, de l'orthographe, de la syntaxe, du sens des mots, simplement rappeler qu'un espace, ça n'a pas de limites. Et des gens m'ont fait remarquer qu' à partir du moment où on maintenait cette plaque espace, ce qui ne correspond pas à une délibération , elle crée un flou qui gêne certains, on en est là. Et sans vouloir débattre pendant trois heures sur le sujet, je pense qu'effectivement, Simone VEIL mérite une place bien définie, mais qu'elle soit bien définie. Alors je vous avais fait état d'ailleurs, que c'était une colomniéroise qui m'avait interpellé sur le sujet, je ne la connaissais même pas. J'étais en train de marcher, elle m'a interpellé sur le sujet, je vous l'ai dit fin juin, et c'est elle qui m'a fait découvrir, car je n'avais pas fait attention, je le reconnais le premier, que c'était marqué espace (inaudible) parvis puisqu'on a voté parvis, ça va peut-être faire 30€ de dépenses pour la commune, mais au moins, les choses seront claires, et je pense que l'on sortira de toutes ambiguïtés. Simone VEIL aura sa place, il est vrai que cette cohabitation peut avoir des valeurs très symboliques, ça je le reconnais le premier, mais que chacun soit à sa place. Et comme vous aviez été surpris vous-même... »

M. le MAIRE : « Je trouve assez cocasse que vous remontiez au créneau alors que vous avez voté contre au départ cette délibération, je vous le rappelle. »

M. SCHRICKE : « Laquelle ? »

M. le MAIRE : « Non, non, vous avez voté contre le fait qu'on appelle cet espace, ce lieu, ce parvis si vous voulez, MARWAN BARGHOUTI . Que vous avez participé avec la LICRA à me convoquer en référé au tribunal, que vous avez été débouté, c'est acté. Vous m'aviez dit à l'époque, menaçant d'ailleurs, vous allez voir M. le MAIRE, cette plaque ne tiendra pas. Moi je constate bien longtemps après que cette plaque a été respectée, que ce lieu, les colomniérois et au-delà des colomniérois, les périgourdins se le sont appropriés et qu'il n'y a pas l'objet de la moindre polémique. Je n'ai reçu aucun courrier, j'aurais aimé que cette dame m'adresse un courrier ou qu'elle vienne me voir, cela aurait été bien, donc moi je reste sur ma position. Vous savez, parvis, espace, espace, parvis, moi je suis pour abolir les frontières, donc je maintiens ma position. Je ne changerai pas la plaque, et je ne ferai pas faire de frais à la commune. Que les choses soient claires. Vous m'avez prêté des propos tout à l'heure, tenus en compte-rendu de mandat, je n'ai pas souvenir d'avoir tenu ces propos. »

M. SCHRICKE : « Comme par hasard ! »

M. le MAIRE : « Ecoutez, demandez à ceux qui étaient présents. Je vous ai écouté, je ne vois pas pourquoi je changerai les choses. Et puis je me répète, mais ce lieu est un lieu connu et délimité, il n'est pas abstrait, il est bien connu des colomniérois, donc moi je reste sur ma position. »

M. BELLEBNA : « Merci M. le MAIRE. Je me suis posé la question pour savoir si je devais intervenir ou pas. Mais très sincèrement, je crois qu'il faut sortir de cette confrontation permanente. Je dis cela au nom d'une jeunesse que j'ai vécue avec des amis de confession israélite, avec des amis de confession chrétienne, avec des amis de toutes autres confessions, c'est pour ça qu'il faut sortir de ça. Nous sommes après des décennies face à deux peuples qui souffrent. Et il y en a encore un, ces derniers jours qui en rajoute ! C'est toujours toujours plus. Tout le monde en a assez de cette guerre, sauf les banquiers et les extrémistes. Donc, il y en a assez, et c'est un truc qui me touche très sincèrement. Quand j'ai entendu ça, j'ai dit, enfin deux personnages ! Parce que Mme VEIL, ce n'est pas rien ! C'est quelqu'un qui a souffert dans sa chaire et qui a souffert tout le temps bien qu'elle soit entre guillemets, « française et distinguée ». C'est une dame formidable ! Et pour ce qui me concerne, je dirai que deux lieux si proches (cet espace, il faut le fleurir, il y a plein de personnes qui viennent dans cet espace) donc, ces deux lieux si proches sont ce symbole

de paix et un symbole de paix et surtout de fraternité que l'on voyait quand on était jeune. J'aimerais que l'on retrouve ça. Voilà merci bien. »

M. le MAIRE : « C'est la sagesse. »

Mme BORDES : « Je vous assure que le débat qui a lieu là, il mérite..., ces gens sont revenus de déportation avec qu'un seul objectif, la paix, et tout ce qu'on est en capacité de faire, c'est un conflit sur le nom de Mme VEIL et de M. BARGHOUTI, c'est scandaleux ! »

7 abstentions  
21 votes pour

M. le MAIRE : « Je retiens la proposition de Mme BORDES, d'apposer une plaque lors de la cérémonie du 8 mai. »

M. LEROY : « En complément de ce qu'ont dit M. le MAIRE et M. CAPOT tout à l'heure, il y a deux expositions qui seront présentées, on pense en mairie. Car compte tenu de la grandeur des expositions, on va être obligé de le faire dans la salle du Conseil municipal, théoriquement du 23 avril au 9 mai, en liaison avec la journée de la déportation le 29 avril et le 8 mai, jour de la victoire. Après on verra comment on va s'organiser pour le baptême du parc Simone VEIL. Mais les expositions auront lieu en mairie, avec un vernissage le 29 avril journée de la déportation. »

#### **POINT N°29 : MODIFICATION DE L'IMPLANTATION D'UN PROJET SITUÉE RUE ANDRE AUDOUX CADASTRÉE SECTION AB N° 52**

M. le MAIRE : « On avait déjà délibéré pour l'installation d'une entité SFR, il faut qu'on déplace ce projet pour laisser des places de parking pour le futur PICU (Pôle Intercommunal des Cultures Urbaines). »

M. CLUZEAU : « Pour résumer, c'est très simple, nous avons déjà parlé de ce problème de bâtiments que nous allons faire avec SFR région et c'est simplement un passage pour une meilleure visibilité et des parkings au niveau du Grand Périgueux par rapport au PICU .  
Vu la demande émise par SFR Région Sud-ouest d'acheter à la commune une partie de la parcelle AB n°52 devenant section AB N°89 après division cadastrale effectuée par le géomètre expert Xavier CORTIER.  
Vu la demande émise par le Grand Périgueux de modifier l'implantation de ce projet comme proposé au plan joint,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ACCEPTER** la nouvelle implantation du projet proposée par le Grand Périgueux, sur une partie de la parcelle cadastrée section AB n°89,
- **D'AUTORISER** la vente après morcellement d'une contenance de 690 m<sup>2</sup>,
- **DE VENDRE** à la société SFR Région Sud-ouest au prix de l'estimation réalisée par les domaines soit 2 €/ m<sup>2</sup> pour une somme totale de 1 380 €,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier. »

Adopté à l'unanimité

#### **POINT N°30 : RECOURS SUR LA DECISION DU NON CLASSEMENT DE LA COMMUNE EN CATASTROPHE NATURELLE**

M. le MAIRE : « Mes chers collègues, je vous signale que nous sommes 140 communes à ne pas être passées en catastrophe naturelle et 140 communes qui ont réagi sous l'égide de l'Union des Maires. Une réunion s'est déroulée le 4 décembre et on a décidé de se joindre aux pétitionnaires. »

M. CLUZEAU : « Vu l'arrêté interministériel du 27 septembre publié au Journal Officiel du 20 octobre 2017 ne prenant pas en compte la reconnaissance de la commune pour catastrophe naturelle suite aux mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols pour l'année 2016,

Vu les nombreuses réclamations sur notre commune,

Vu la constatation des désordres occasionnés, il n'est pas acceptable que les habitants de notre commune se trouvent dans cette situation dramatique,

Vu la proposition de l'Union des Maires de la Dordogne d'ester en justice,

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'ESTER** en justice contre la décision de la commission interministérielle relative aux catastrophes naturelles.
- **DE SIGNER** tous les documents afférents à ce dossier.

Comme explication : nous étions à la réunion du 4 décembre, et ils ne s'attendaient pas à voir un nombre si important de personnes, il a fallu ouvrir une deuxième salle, on était plus de 200 personnes à la réunion. C'est un regroupement de toutes les communes pour permettre d'être pris en compte. Mais vu que l'Union des Maires ne peut pas le faire toute seule, c'est chaque commune qui doit intervenir contre cette décision. »

Adopté à l'unanimité.

#### **POINT N°31 : RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DES JUSTES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL, AU TITRE DES CONTRATS DE PROJETS COMMUNAUX**

M. EL MOUEFFAK : «VU la nécessité de rendre accessible à tout public dans des conditions plus agréables la place des Justes et d'organiser le stationnement des véhicules afin de perdre le moins de place possible, des travaux d'aménagement du parvis devant le centre Gérard Philipe et de revitalisation du parking sont nécessaires.

Le montant estimé de cette prestation s'élève à 300 000€ TTC soit 250 000€ H.T. Cette somme se décompose comme suit :

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>En euros Hors Taxes</b>	<b>Recettes</b>	<b>En euros</b>
Réalisation sur les postes suivants : -Terrassement -Travaux préparatoires - installation -Voirie -Assainissement -Espaces verts -Maçonnerie -Signalisations -Eclairages	250 000€	<b>Etat 25% DETR</b>	62 500 €
		<b>Département 25% Contrats de projets communaux</b>	62 500 €
		<b>Commune de Coulounieix-Chamiers</b>	125 000€
<b>TOTAL HT :</b>	250 000€		250 000€

**MONTANT TVA 20% : 50 000€**

**TOTAL TTC : 300 000€**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'AUTORISER** la consultation des entreprises afin de permettre la réalisation des travaux projetés.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à demander auprès du Conseil Départemental, au titre des contrats de projets communaux, 25 % du montant des travaux, soit 62 500 €,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier. »

M. le MAIRE : « C'est un dossier qui a pris un peu de retard, mais on a fait un aménagement provisoire et lorsque nous aurons fini les cérémonies des vœux, on pourra entamer les travaux fin janvier.

Donc, Il nous faut voter une première fois pour demander des sous au Conseil Départemental. »

Adopté à l'unanimité.

**POINT N° 32 : RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DES JUSTES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR),**

M. EL MOUEFFAK : « Vu la nécessité de rendre accessible à tout public dans des conditions plus agréables la Place des Justes et d'organiser le stationnement des véhicules afin de perdre le moins de place possible, des travaux d'aménagement du parvis devant le centre Gérard Philipe et de revitalisation du parking sont nécessaires.

Le montant estimé de cette prestation s'élève à 300 000€ TTC soit 250 000€ H.T. Cette somme se décompose comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Dépenses	En euros Hors Taxes	Recettes	En euros
Réalisation sur les postes suivants : -Terrassement -Travaux préparatoires - installation -Voirie -Assainissement -Espaces verts -Maçonnerie -Signalisations -Eclairages	250 000€	Etat 25% DETR	62 500 €
		Département 25% Contrats de projets communaux	62 500 €
		Commune de Coulounieix-Chamiers	125 000€
<b>TOTAL HT :</b>	250 000€		250 000€

**MONTANT TVA 20%: 50 000€**

**TOTAL TTC : 300 000€**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'AUTORISER** la consultation des entreprises afin de permettre la réalisation des travaux projetés.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à demander auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), 25 % du montant des travaux, soit 62 500 €,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

## **MOTION POUR LA LIBERATION DE SALAH HAMOURI**

Madame Nicole ROUFFINEAU : « Depuis le 23 août 2017, le jeune avocat franco-palestinien Salah HAMOURI est détenu par les forces d'occupation israéliennes. Jusqu'à présent aucun motif ni aucun chef d'inculpation ne lui ont été signifiés, ce qui constitue une détention arbitraire.

De plus, il n'a pas pu avoir accès à un avocat, au mépris de ses droits fondamentaux. Sa femme et son jeune enfant se sont vus interdire d'entrer en Palestine où il est détenu et ne peuvent donc lui rendre visite.

Le seul « crime » de Salah HAMOURI est de défendre les droits du peuple palestinien.

Nous, élus du Conseil Municipal de Coulounieix-Chamiers demandons instamment à Monsieur le Président de la République, aux membres de son gouvernement et à l'ensemble des parlementaires, d'user de toute leur influence auprès du gouvernement israélien pour que notre compatriote Salah HAMOURI soit libéré dans les plus brefs délais ».

M. le MAIRE : « J'ai entendu la désapprobation de notre Président, suite à la décision du Président TRUMP de mettre son ambassade à JERUSALEM. Je rappelle que nous avons beaucoup de textes de l'ONU qui ont tranché là-dessus et que force est de constater que les Etats-Unis et ISRAEL ne respectent pas les conventions internationales, ce qui est dommage. »

M. SCHRICKE : « Il semblerait en effet que la nouvelle arrestation de Salah HAMOURI, ait été faite dans l'arbitraire le plus complet, le gouvernement français a réagi immédiatement pour sa libération et continue d'œuvrer dans ce sens. Dans ces conditions, il semblerait pertinent de modifier le libellé de cette motion qui laisse croire le contraire. En conséquence, nous ne pourrions pas approuver la formulation de ce texte, nous nous abstenons. »

M. le MAIRE : « Je crois qu'il faut quand même maintenir la pression jusqu'au bout, pour que ce détenu soit libéré. Si vous ne voulez pas la voter, vous ne la votez pas. »

Donc 7 abstentions

21 voix pour.

M. SCHRIKE a une déclaration à faire : « Au nom du Peuple Français, ordonnance, nous Nicolas BONANE, conseil délégué par le Président de la chambre criminelle de cassation, par l'application de l'article 590-2 du code de procédure pénale, sur le pourvoi formé par M. Vincent BELLOTEAU, partie civile, contre l'arrêt n° 406 de la cour d'appel de Bordeaux, chambre correctionnelle, en date du 9 mai 2017, entendu que le demandeur s'est régulièrement pourvu en cassation, contre l'arrêt sus visé, attendu que le demandeur n'a pas déposé dans le délai légal, personnellement ou par avocat un mémoire exposant ses moyens de cassation, qu'il y a lieu en conséquence de le déclarer déchu de son pourvoi par application de l'article 590-1 du code de procédure pénale. Constatons la déchéance du pourvoi. Je laisse le soin à chacun d'apprécier la situation en ce qui me concerne, je demande un rendez-vous avec M. le MAIRE et M. BELLOTEAU, pour la suite à donner. »

M. le MAIRE : « Ecoutez, cela se passe de commentaires, la justice suit son cours avec ses aléas, pour le rendez-vous, voyez avec mon secrétariat, dès qu'il y a une place de libre nos bureaux restent ouverts, pas de problème. »

Mme BORDES : « Je ne comprends pas pourquoi vous voulez un rendez-vous M. SCHRICKE ? »

M. SCHRICKE : « Mme BORDES, est-il possible que des humains se rencontrent ? »

Bruits de commentaires dans la salle.

M. SCHRICKE : « C'était pour répondre à Mme BORDES qui se demande pourquoi demander un rendez-vous ? Simplement en tant qu'homme, c'est de rencontrer les personnes qui sont « concernées ». Dans ce système judiciaire et on peut très bien se parler librement pour savoir pourquoi il n'y a pas eu de mémoire, peut-être qu'il ne l'a pas fait, il y a peut-être une explication, ou l'a-t-il fait avec retard, je n'en sais rien, je voudrais simplement avoir quelques explications, et puis le pardon, quand la justice a donné sa décision finale, le pardon ça existe aussi, et ça rentre aussi dans la délibération précédente, avec Simone VEIL, et oui. »

Mme BORDES : « Pour moi, c'est ahurissant et incompréhensible, il y a des engagements de procédure permanentes dans cette commune depuis que nous avons été élus en 2014, depuis 2014, c'est procédures sur procédures, je trouve qu'il y a une chose qui serait extraordinaire, M. SCHRICKE, ce serait que les gens se rencontrent avant, qu'ils échangent avant, et qu'ils règlent les problèmes avant. »

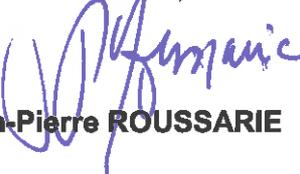
M. SCHRICKE : « De votre part, cela m'étonne, de dire ça ! Il faudrait pouvoir vérifier ce que le Maire a fait, pour pouvoir dire ce genre de choses ! »

Mme BORDES : « J'ai le droit d'avoir mon avis Monsieur. »

La séance est levée à 21h15.



LE MAIRE,

  
Jean-Pierre ROUSSARIE